

## 086 Cote de publication officielle (R)

### Premier indicateur

Source du numéro

- ♯ La source est spécifiée dans la sous-zone ♯2
- 0 Superintendent of Documents Classification System
- 1 Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification

### Second indicateur

Non défini

- ♯ Non défini

### Codes de sous-zones

- |   |  |
|---|--|
| ♯a Cote (NR)                                      | ♯2 Source de l'indice de classification (NR)     |
| ♯d Volumes/dates auxquels s'applique la cote (NR) | ♯5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) |
| ♯z Cote annulée ou invalide (R)                   | ♯6 Liaison (NR)                                  |
|   | ♯8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)  |

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient une cote pour une publication officielle d'une collection lorsque la collection, en partie ou en totalité, est classée comme un ensemble de collection ou avec la collection principale (646, Usage en matière de classification de collection, sous-zone ♯a, code «c» ou «m»). Il peut s'agir d'un organisme gouvernemental à un palier quelconque (soit au niveau provincial, ou d'un État, national ou international). On peut identifier l'organisme qui attribue le numéro dans la sous-zone ♯5.

La zone 086 peut aussi contenir les volumes ou les dates auxquels le numéro s'applique. Les divers numéros de séries différentes de volumes ou de dates dans une collection ou des exemplaires ou des ensembles différents sont entrés dans des zones 086 distinctes.

La cote de la publication officielle est un élément de données attribué par des organismes autorisés possédant un programme de classification de publications officielles.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ■ Premier indicateur – Source du numéro

La position du premier indicateur contient une valeur qui identifie la source de la cote de la publication officielle.

##### ♯ – La source est spécifiée dans la sous-zone ♯2

La valeur «♯» signale que le code de classification géographique provient d'une source autre que celle précisée par l'une des autres valeurs d'indicateur définies pour laquelle le code est entré dans la sous-zone ♯2.

086 ♯♯♯aHEU/G74.3C49♯2ordocs

086

## 0 – Superintendent of Documents Classification System

La valeur «0» précise que la source du numéro est le U.S. Superintendent of Documents Classification System. Les numéros de ce système sont attribués seulement par le U.S. Government Printing Office (GPO). D'autres organismes peuvent entrer ces numéros après les avoir vérifiés dans le *Monthly Catalog of United States Government Publications* ou la *Daily Depository Shipping List*.

086 00#a 13.28:F 61/2/981 Glacier

## 1 – Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification

La valeur «1» signale que la source du numéro est *Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification*. Les Services d'imprimerie du gouvernement canadien attribuent les indices de classification pour indiquer les collections ou les publications spéciales d'un ministère donné.

086 10#aCS13-211

### ■ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient un blanc (b).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### #a – Cote

La sous-zone #a contient la cote de la publication officielle, y compris les qualificatifs entre parenthèses.

130 00#aCircular (Library of Congress. Copyright Office)  
086 00#aLC 3.4/2

130 0#aBGRS (Collection)  
086 00#aHEU/G74.4B1:#2ordocs

#### #d – Volumes/dates auxquels s'applique la cote

La sous-zone #d identifie les documents de la collection auxquels la cote s'applique. Il faut utiliser la sous-zone #d lorsque la cote ne s'applique pas à tous les documents de la collection. Il faut répéter la sous-zone #d pour entrer des cotes différentes de diverses séries de volumes ou de dates dans une collection ou un ensemble.

130 00#aGround water report (Salem, Or.)  
086 00#aWR.4G91:#d1975-#2ordocs  
086 00#aEn.4G91:#d1961-1974#2ordocs

#### #z – Cote annulée ou invalide

La sous-zone #z renferme un numéro de publication officielle qui a été annulé ou invalidé par l'organisme autorisé. Il faut répéter la sous-zone #z pour entrer plusieurs cotes annulées ou invalides.

086 00#aA 1.1:#zA 1.1/3:984

**‡2 – Source de l'indice de classification**

La sous-zone ‡2 comprend un code MARC qui identifie le système ou le plan de classification de publications officielles lorsque la position du premier indicateur renferme un blanc (b). La source du code MARC est la *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* gérée par la Bibliothèque du Congrès.

130 b0‡aBulletin (Oregon. Dept. of Geology and Mineral Industries)  
086 bb‡aGM.4B87:‡2ordocs

**‡5 – Institution à laquelle s'applique la zone****‡6 – Liaison****‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

La zone 086 ne se termine pas par un point, sauf si le dernier élément de données de la zone est une abréviation, une initiale ou une lettre ou une autre donnée qui se termine par un point.

**Cotes du Superintendent of Documents**

On entre un espace entre les lettres et les chiffres, sauf s'il y a un signe de ponctuation.

086 0b‡aTD 1.1:

**Publications du gouvernement du Canada : exposé de la classification**

Le numéro ne comprend pas d'espaces.

**Constantes d'affichage**

Le contenu de la sous-zone ‡2 peut servir à générer une constante d'affichage qui identifie la source du numéro de classification.

[ Page blanche ]